

**DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE**

-----

**COMMUNE  
DE  
MARSAC-SUR-DON****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE  
DU 6 JUIN 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le six juin à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de MARSAC-SUR-DON s'est réuni en session extraordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Hervé de TROGOFF, Maire de MARSAC-SUR-DON.

**DATE DE CONVOCATION** : 30/05/2024

**NOMBRE DE CONSEILLERS** : EN EXERCICE : 19

PRÉSENTS : 14

REPRESENTÉS : 4

ABSENTS : 1

VOTANTS : 18

**PRÉSENTS** : M. de TROGOFF Hervé, Maire, Mme BOURDEAU Odile, M. COUROUSSÉ Gilles, Mme FIOT Nathalie, Mme HEUZE Jacqueline, M. JACQMIN Philippe, M. LE CALOCH Christian, Mme MONNIER Sarah, Mme PINSON-LERAY Géraldine, M. POUPARD Dominique, M. ROPTIN Michel, M. ROUILLON Gérard, Mme SALMON Karen, Mme TEMPLE Aurélie, M. TISSOT Yves, M. VICET Régis, Mme WEILAND Coralie

**EXCUSÉS** : M. Philippe JACQMIN (*pouvoir à Mme Odile BOURDEAU*), M. Christian LE CALOCH (*pouvoir à M. Dominique GAIGEARD*), M. Régis VICET (*pouvoir à M. Gilles COUROUSSE*), Mme WEILAND Coralie (*pouvoir à Mme Karen SALMON*)

**ABSENTS** : Mme DELORME Julie

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : M. Dominique POUPARD

**ARRIVEE TARDIVE** : M. Dominique GAIGEARD est arrivé à vingt heures trente-huit minutes et a pris part aux délibérations à partir du point E.2. de l'ordre du jour

**2024\_029 – Jury d'assises 2025 – tirage au sort**

En application de la loi et du Code de procédure pénale, il est demandé de bien vouloir procéder au tirage au sort de personnes susceptibles de siéger en qualité de juré aux Assises de Loire-Atlantique en 2025.

La répartition du nombre total de jurée pour la Commune de Marsac-sur-Don s'élève à 1. Toutefois, le nombre de noms à tirer au sort doit être triple de celui fixé par arrêté préfectoral.

Pour la constitution de cette liste préparatoire, ne doivent pas être retenues les personnes n'ayant pas atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année civile qui suit, soit au cours de l'année 2025.

Vu le Code de procédure pénale, notamment les articles 254 à 264 ;

Vu la population légale en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 l'INSEE pour chaque arrondissement et la répartition du nombre total de jurés par commune au sein de chacun des arrondissements, en fonction de la population municipale ;

Vu la liste électorale ;

Monsieur le Maire entendu, le Conseil municipal procède à partir de la liste électorale, au tirage au sort des jurés pour la constitution de la liste susvisée. Son tirés au sort :

N° de page	N° de ligne	Nom, Prénom	Adresse	Date et lieu de naissance
10	26	MEGIE Emmanuelle Edith	14 rue Jean Mermoz 44170 MARSAC-SUR-DON	Née le 12/11/1971 A PARIS 14 <sup>e</sup> arrondissement (75)
14	2	PROVOST Dominique Jean Marie Denis André	18 Tréveleuc 44170 MARSAC-SUR-DON	Né le 04/09/1961 A NOZAY (44)
5	12	DOUSSET Laurie Odette Arlette	2 impasse Emile Zola 44170 MARSAC-SUR-DON	Née le 13/01/2001 A CHÂTEAUBRIANT (44)

Extrait certifié conforme,  
Fait à MARSAC-SUR-DON, le 7 juin 2024  
Le Maire,  
Hervé de TROGOFF




Le Secrétaire de séance,  
Dominique POUPARD



Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication sous forme électronique et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département ou à son délégué dans l'arrondissement.

Certifié exécutoire par le Maire, sous sa responsabilité, compte tenu de :

- la publication sur le site Internet de la Ville de Marsac-sur-Don le
- la transmission au contrôle de légalité le

07 JUIN 2024

07 JUIN 2024